CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E43711** **VALABLE JUSQU'AU** **13/05/2026**

ÉDITÉ LE **03/06/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/06/1964
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/06/2003
Capital : 48 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE B 642048912 2010B07589

Siret : **642 048 912 00025**

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 212398900177

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4998338504

Assurance Responsabilité Civile :
AXELLIANCE 4998338504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : **FULGONI**

7 RUE MADAME DE SANZILLON
92110 CLICHY

Téléphone : 01 41 05 47 20 **Fax :** 01 42 70 62 82
Portable : 06 64 99 60 91

Site Internet : www.fulgoni.fr
E-mail : monti@fulgoni.fr

Responsabilité légale :
M.G.M. FINANCE (447 745 308) / MONTI GIOVANNI PRÉSIDENT

Effectif moyen : 60 **Tranche de classification :** EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/03/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/04/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	17/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	14/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/02/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	17/10/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.